



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CGT ÉDUC'ACTION DÉNONCE L'IRRESPONSABILITÉ JURIDIQUE ORGANISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Le député Saône et Loire, M. GAUVAIN, relaie dans les médias locaux une tribune signée par 138 députés et 19 sénateurs LREM pour s'inquiéter de la protection juridique des maires et des personnes dépositaires d'une mission de service public dans le contexte de la crise du Covid-19.

Messieurs et mesdames les Maires de France, la santé des écoliers ne se négocie pas sur le plan de l'irresponsabilité juridique mais sur votre devoir moral de protéger vos concitoyens et en particulier les plus vulnérable comme les enfants.

La ré-ouverture annoncé par Macron des écoles au 11 mai, décidée contre l'avis du conseil scientifique, se heurte aux déficiences de l'État, au manque de matériel et au manque de personnels.

Plutôt que tout mettre en oeuvre pour protéger la population, cette tribune révèle que la priorité des députés LREM et des maires est d'ouvrir le "parapluie juridique", montrant ainsi la réalité du risque pénal pour eux et donc d'un risque sanitaire avéré pour la population.

Ce gouvernement n'en est plus à une contradiction près. La seule priorité est la préservation des intérêts des actionnaires, quitte à exposer massivement les plus faibles au risque épidémique. Car au bout du compte les victimes se conteront par milliers parmi ceux et celles qui sont obligé-es de retourner sur les lieux de travail ou d'envoyer leurs gamins en classe. Il n'y aurait alors pour eux aucun responsable, ni ministre, ni député-e, ni maire, ni chef.fes d'établissement. Ce qui reste à démontrer car il n'appartient pas au gouvernement de s'initier dans des décisions d'une justice dite indépendante.

Devant l'Assemblée Nationale, le 21 avril, Le ministre Blanquer assurait : « Quand les conditions ne sont pas réunies, l'école n'ouvrira pas ». La CGT Educ'action appelle les personnels et les parents d'élève à signaler toutes les carences dans les moyens mis en oeuvre pour assurer leur protection et celle des usagers. Elle enjoint tous les personnels à refuser de s'arranger avec la sécurité et demande le maintien de la fermeture des écoles, collèges et lycées tant que la situation l'exige et que les moyens nécessaire ne sont pas mis en oeuvre.

La revendication de la CGT Educ'action d'abaisser les effectifs, dans toutes les classes, reste d'actualité : 20 élèves par classe à l'école et au collège, 24 élèves au lycée et 15 en éducation prioritaire. Avec un plan de recrutement des personnels enseignants, de surveillance, AESH, administratifs, des services de santé et du social, l'Éducation Nationale serait enfin en mesure d'assurer un enseignement émancipateur pour tous et toutes et serait en mesure de s'adapter aux crises comme celle que nous traversons aujourd'hui

à Chalon sur Saône, le 07/05/2020